

empêchent de tomber, les aident à se relever, les rendent capables de se suffire et même de coopérer au bien général.

« Elles veulent que l'individu ne soit pas passif, mais qu'il mette en jeu son activité volontaire et consciencieuse ; elles ne le portent pas, elles lui montrent seulement le chemin et le lui préparent pour qu'il y marche. Bien que ne revêtant pas toujours la forme de l'aumône, de telles œuvres ne peuvent se faire sans un grand amour du prochain, sans beaucoup de charité. Il y a souvent plus de charité dans une entreprise de prévoyance (comme le journal catholique) que dans la multiple création de remèdes destinés à guérir les maux d'une organisation sociale et défectueuse.

« Les œuvres sociales ont la prétention de corriger par la justice les déficiences de l'organisation sociale et de garantir à chacun ce qui est à lui, ce à quoi il a droit : sa vie, ses membres, ses biens, sa réputation, de manière qu'il ne soit pas entravé dans sa tendance à sa fin dernière, de manière qu'il puisse vivre en homme, en père de famille, en citoyen et en chrétien. Or, il est facile de voir qu'une telle prétention appelle la charité, bien loin de l'exclure et de la proscrire. Il est bien facile de se rendre compte que les œuvres sociales trouvent leur inspiration et leur complément dans la charité.

« Car, d'abord, si je n'aimais pas le prochain comme moi-même, est-ce que j'aurais seulement la pensée de lui vouloir du bien, de m'incliner vers lui et de lui faire rendre justice ? Les œuvres sociales naissent presque toujours d'un sentiment de fraternité chrétienne, ou, comme on se plaît à dire aujourd'hui, d'un sentiment de solidarité sociale, qui n'est après tout qu'une charité débaptisée.

« Que le peuple qui travaille soit aidé non seulement par des secours temporaires, dit Léon XIII, mais par un système d'institution permanente, c'est là un fait qui doit être regardé comme un titre de gloire pour la charité » (*Ency., Graves Quod autem.*)

Une œuvre sociale destinée à améliorer considérablement la condition des ouvriers et du peuple de nos campagnes, dont le besoin se fait grandement sentir, mais qui ne peut se répandre que difficilement sans l'aide du clergé, c'est celle de la fondation des « Caisses populaires. »